

Décision

Générale

colonial

Décision n° 15-84-1903 Licenciements,

n° 15-84-1903

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

15 mai 1903

Numéro JO

n° 84 du 01/06/1903

Date du numéro

1 juin 1903

TEXTE INTÉGRAL

— Par décision du Gouverneur en date du 15 mai, les sieurs Mohamed Roblé, brigadier, et Abdi Abdallah, agent de la police rurale, passent à la police urbaine; Said Samatar, agent de la police urbaine, passe à la police rurale: Tessa Maréguas, agent de la police urbaine, est licencié de son emploi; Goutchi, agent de 13 classe de la police rurale, est si le brigadier: Oualdé Tadick et Sultan Ouabéri sont nommes agents.